

# Footing Santé



TRÉGUEUX

## Association **FOOTING SANTE TREGUEUX**

---

### Réunion de Bureau du 13 novembre 2019

#### COMPTE RENDU

**Présents :** Jean-Guy AGUILAR, Chantal BEUREL, Sylvie BOSCHAT, Dehbya CHAMARD, Jean-Pierre ETESSE, Françoise EUGENI, Claudine FARAMUS, Véronique GUTIEREZ, Hervé HINAULT pour Marie-Noël HINAULT, Catherine HOURON, Jean-Yves HOURON, Fabienne LE NOUVEL, Florence RIMEUR, Didier TAILLARD, Arsène VASSAL, Annie VEILLON.

**Absents Excusés :** Jean-Louis GARCIA, Yvonne MEVEL, Bruno RIMEUR,

La réunion est ouverte par Jean-Yves HOURON, Président à 20h10.

Conformément à l'ordre du jour, la réunion s'ouvre sur le point essentiel de cette réunion :

#### 1° - L'ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

**A) Rappel des personnes s'étant déclarées candidates** et dont les candidatures ont toutes été validées par les personnes présentes à l'Assemblée Générale du 25 octobre :

**Liste des candidats... :**

- |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| 1 - AGUILAR Jean-Guy    | 2 - EUGENI Françoise    |
| 3 - MEVEL Yvonne        | 4 - VASSAL Arsène       |
| 5 - CHAMARD Dehbya      | 6 - BEUREL Chantal      |
| 7 - FARAMUS Claudine    | 8 - BOSCHAT Sylvie      |
| 9 - GUTIEREZ Véronique  | 10 - RIMEUR Florence    |
| 11 - TAILLARD Didier    | 12 - HOURON Jean-Yves   |
| 13 - GARCIA Juan-Luis   | 14 - RIMEUR Bruno       |
| 15 - HOURON Catherine   | 16 - ETESSE Jean-Pierre |
| 17 - HINAULT Marie-Noël |                         |

ainsi que Fabienne LE NOUVEL et Annie VEILLON en qualité de représentantes des animateurs.

Jean-Yves HOURON, le président toujours en poste à ce moment, procède à la mise en place du nouveau bureau dans les formes qui suivent :

#### **B) Invitation des personnes présentes à faire acte de candidature en vue de l'occupation des postes de**

\* **Secrétaires** : deux candidates à ce poste : Dehbya CHAMARD et Catherine HOURON, désignées co-secrétaires à l'unanimité .

\* **Trésorier(ère)** : deux candidatures à ce poste, **Véronique GUTIEREZ et Florence RIMEUR** désignées co-trésorières à l'unanimité ;

\* **Responsable Technique** : Sandra JAHAN qui intervient en qualité d'auto-entrepreneur et effectue un certain nombre de vacations par mois au sein de F.S.T.

Autres membres actifs de ce bureau chargés de tâches spécifiques :

- **Didier TAILLARD** : planning de répartition des coachs chaque week-end ;

- **Marie-Noël HINAULT et Sylvie BOSCHAT** : vestiaire et boutique FST ;

- **Françoise EUGENI, Bruno RIMEUR, Christian CHAMARD**, époux de Dehbya, qui veut bien apporter son aide, **Jean-Pierre ETESSSE et Jean-Guy AGUILAR** : poste convivialité qui implique l'achat du ravitaillement et son transport sur les lieux de manifestations diverses (pots de l'amitié lors des délocalisations, galette des rois...) ;

- **Chantal BEUREL** : planning des permanences sécurité des week-ends ;

- **Yvonne MEVEL et Jean-Louis GARCIA** : entretien des verres réutilisables acquis par FST.

\* **Représentantes des coachs** : **Fabienne LE NOUVEL** pour le footing Niveau 2, **Annie VEILLON et Claudine FARAMUS** pour le footing Niveau 1, et **Sylvie BOSCHAT** pour la marche.

\* **Vice-Président** : un seul candidat à ce poste : **Arsène VASSAL**, désigné vice-président à l'unanimité qui sera chargé également de la partie communication comportant la tenue du site et de la page facebook ;

\* **Président** : 1 seul candidat à ce poste : **Jean-Yves HOURON**, désigné Président à l'unanimité ;

Ce nouveau bureau étant ainsi constitué, le président réélu, qui remercie l'assemblée de la confiance qui lui est renouvelée, poursuit la réunion en abordant les autres points de l'ordre du jour.

---

Au fil de ce processus de désignation aux différents postes de responsabilités, des discussions se sont engagées sur les points suivants :

1° - **Didier TAILLARD**, responsable des coachs se dit investi de responsabilités de plus en plus importantes du fait que Sandra JAHAN, conformément à l'accord intervenu entre elle et FST, n'est pas présente régulièrement sur le terrain. Responsabilités notamment, vis à vis des adhérents parfois en demandes d'éclaircissements sur le mode de fonctionnement.

Le samedi matin par exemple où elle a été présente et a accompagné un groupe de footing, elle a pu rencontrer un certain nombre de personnes qui lui ont exprimé leur ressenti. C'est tout à fait le genre de rencontre qu'il serait bon d'avoir plus fréquemment.

**Point qui devra être évoqué avec Sandra dont on sait que l'emploi du temps dans d'autres structures en sa qualité d'auto-entrepreneur lui impose une organisation drastique.**

En fonction des retours sur le déroulement des séances d'entraînement collectif dans le cadre de cette session, il apparaît clairement nécessaire de mettre en place une section footing adaptée aux seul(e)s débutant(e)s.

**Ce sujet, tout comme le point précédent, sera donc évoqué avec Sandra JAHAN lors de la réunion des animateurs du 20 novembre prochain.**

2° - Le Président a demandé aux trésorières si elles avaient enregistré le remboursement de la location de la friteuse auprès de la société **Alpha Evénement** dans le cadre de l'organisation du barbecue du mois de juin dernier.

La réponse étant négative, le président déplore que ce remboursement ne soit toujours pas intervenu malgré :

- l'engagement de cette société à le faire puisqu'un RIB lui a été fourni dans ce but ;
- le courrier en recommandé avec A.R. qui lui a été adressé le 24 août dernier et les quelques appels téléphoniques qui ont suivi .

**Affaire à suivre : de nouveaux rappels vont être adressés à cette entreprise et une démarche auprès de UFC que Choisir est envisagée à défaut de réponse rapide.**

3° - Le Président **Jean-Yves HOURON** fait état de la suggestion d'**Yvonne MEVEL** portant sur l'installation d'un boîtier à clé à l'extérieur du local qui permettrait ainsi à toute personne qui en posséderait le code de pouvoir ouvrir le local en évitant à une autre personne de se déplacer systématiquement.

A cette évocation le risque de vandalisme auquel serait exposé ce boîtier est tout de suite avancé.

**Il est donc décidé que la clé sera déposée chez un responsable domicilié à Trégueux et celui ou celle qui ouvrira le samedi, remettra cette clé à la personne chargée de la permanence le dimanche.**

## 2° - LES CALENDRIERS

### - session en cours Automne-Hiver 2019-2020

- ce 13 novembre réunion en vue élection du nouveau bureau ;
- 16 et 17 novembre : délocalisation Vallée du Goëlo à Ploufragan ;
- 20 novembre : réunion des animateurs(trices) ;
- 6 décembre : Repas bureau et coachs avec participation et conjoint(e)s avec prise en charge totale ;
- 21 décembre : formation aux gestes de premiers secours ;
- 21 et 22 décembre : pas de séances collectives (période Noël) ;
- 27 décembre : soirée des Lucioles suivie du vin chaud au Préau de l'école Jean Jaurès ;
- 28 et 29 décembre : pas de séances collectives (fêtes de fin d'année) ;
- **3 et 4 janvier : reprise des activités** et formation des animateurs ;
- 10 janvier : galette des rois à la Ville Junguenay ;
- 18 et 19 Janvier : délocalisation Vallée de Gouëdic ;
- **8 et 9 février : fin de la session** avec pot de l'amitié, chocolats, trophée pour les jeunes.

### - session Hiver printemps 2020

**Ouverture des inscriptions, sur le site impérativement, à partir du 27 janvier. Clôture le 8 mars.**

- 12 février : soirée d'accueil et d'information des nouveaux et anciens participants ;
- **15 et 16 février : début de la session** ;
- 18 février : réunion des animateurs - Ville Junguenay ;
- 4 mars : réunion du bureau ;
- 14 et 15 mars : délocalisation à la Briqueterie à Langueux ;
- 8 avril : Soirée à thème - diététique, chaussures, autres... ? ;
- 16 et 17 mai : délocalisation soit aux Rosaires (suivant marées) soit au Bois de Plédran ;
- 3 juin : réunion du bureau ;
- 23 juin : réunion des animateurs - Ville Junguenay ;
- 27 et 28 juin : fin de la session avec pot de l'amitié, chocolats, trophée pour les jeunes.

### 3° - LES PERMANENCES DU WEEK-END

Il a été très difficile jusqu'à présent de trouver assez de candidats pour effectuer les permanences des samedis et dimanches matin. Il arrive que des adhérents se proposent mais globalement ce n'est pas suffisant.

Jusqu'à présent il était estimé que 2 personnes étaient nécessaires au cas où l'une d'entre elles devrait aller chercher sur le terrain un(e) adhérent(e) dans l'incapacité de revenir par ses propres moyens en raison d'une blessure légère. **Didier TAILLARD** considère lui, que désormais, la durée des séances étant moins importante depuis que tous les groupes partent à la même heure, une seule personne suffirait. Il fait en effet remarquer qu'il est rare que la personne de permanence reste longtemps seule.

**Il est donc décidé de faire en sorte que ces permanences soient assurées à tour de rôle par les membres du bureau, selon leurs disponibilités.**

Certains d'entre eux se proposent d'ores et déjà :

- **Jean-Pierre ETESSE** qui ne participera pas à la prochaine session pour convenance personnelle, est d'accord pour effectuer 2 permanences par mois à raison d'un samedi sur 2 ;
- **Jean-Guy AGUILAR** : un samedi par mois, voire un dimanche si besoin ;
- **Dehbya CHAMARD** : un samedi par mois ; voire un dimanche également si besoin ;
- **Cathy HOURON** : un samedi par mois, voire plus et le dimanche si besoin ;
- **Christian CHAMARD** : un samedi par mois, voire plus si besoin.

**étant précisé que les animateurs sont impérativement dispensés de ces permanences les samedi et/ou dimanche où ils encadrent des groupes.**

### 4° - DEMANDE DE SUBVENTION

Comme l'an passé, une demande de subvention sera effectuée auprès de la Ville de Trégueux. Le dossier correspondant devra être déposé au plus tard pour le 13 décembre.

Se pose la question du montant souhaité de cette subvention.

**Les membres présents décident de fixer ce montant à 3 000 € comme l'année dernière. F.S.T s'était alors vue attribuer 1 000 € par la Mairie.**

### 7° - QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Guy AGUILAR fait part d'une remarque qu'il a recueillie, selon laquelle les cotisations sont estimées trop élevées par certain(e)s adhérent(e)s :

En réponse à cette remarque, il est répondu que :

- les cotisations, pour 3 sessions de 3 mois précédemment, par année au sein de FST, d'un montant de 45 € pour les 3 premières sessions et 30 € à partir de la 4ème session, n'ont pratiquement pas changé depuis la création de FST en 2014. La seule modification, intervenue en novembre 2017, portait sur le passage de 30 € à 35 €, pour tenir compte à cette époque d'un plus grand nombre d'adhérents à 30 € qui risquait de mettre en péril l'équilibre du notre budget ;

- aucune modification des tarifs n'est intervenue dans le cadre des changements liés à l'arrivée de Sandra JAHAN. Ce qui fait que les montants actuels de 67,50 € et 52,50 € par session de 5 mois, représentent le même coût annuel.

Un calcul rapide permet ainsi d'évaluer pour les 5 mois d'une session à :

- 13,50 € le mois, soit 3,38 € (arrondi) la semaine, pour la cotisation à 67,50 € ;
- 10,50 € le mois, soit 2,63 € (arrondi) la semaine, pour la cotisation à 52,50 €.

Le tout se justifiant de la manière suivante :

- \* les programmes dont bénéficient les adhérents, aussi bien pour les séances collectives que pour les 2 séances individuelles préconisées dans la semaine ;
- \* les 20 séances d'entraînement collectif que comporte une session, encadrées par des animateurs formés à l'accompagnement, aux gestes de premiers secours et qui doivent participer à des réunions de coordination, ce qui leur demande de la disponibilité, et pas seulement les samedi ou dimanche matin, voire les deux si besoin. Il faut rappeler que la grande majorité travaille et qu'ils sont tous bénévoles ;
- \* Il n'y a pas d'interruption de l'activité pendant les vacances scolaires, contrairement à tous les autres clubs ou associations. Une exception toutefois désormais, inévitable, compte tenu de notre fonctionnement sur 5 mois, pour la période des fêtes de fin d'année.
- \* le coût passant de 67,50 € à 52,50 € dans les conditions ci-dessus indiquées, en sachant que des facilités de paiement sont accordées : paiement par chèque en 2 ou 3 fois, également possible par chèques vacances ou coupons sport ;
- \* les frais de fonctionnement proprement dit de l'association ;
- \* la couverture accident corporel que comprend le coût de la cotisation. Couverture dont chaque adhérent, après renégociation du contrat antérieur, recevra le contenu précis dès son entrée en vigueur au 1er janvier prochain.

**Tout cela étant dit, à chacun de se faire une opinion. Tous ces éléments seront rappelés lors de chaque réunion d'accueil précédant l'ouverture de chaque session.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est close à 21h45.

## **CONTACTS**

- \* Président, Jean-Yves HOURON - [jeanyves.houon.fst@gmail.com](mailto:jeanyves.houon.fst@gmail.com)
- \* Vice-président, Arsène VASSAL : [arsene.vassal@gmail.com](mailto:arsene.vassal@gmail.com)
- \* Trésorières : Véronique GUTIEREZ [gut.family@wanadoo.fr](mailto:gut.family@wanadoo.fr) et  
Florence RIMEUR [22tif.fr@gmail.com](mailto:22tif.fr@gmail.com)
- \* Secrétaires : Dehbya CHAMARD [dehbyafst@gmail.com](mailto:dehbyafst@gmail.com) et  
Cathy HOURON : [cathy.houon@gmail.com](mailto:cathy.houon@gmail.com)
- \* Site internet de l'association : <https://f-s-t.jimdo.com/>

Le Président,



Jean-Yves HOURON